



COMITÉ DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini
33140 Villenave d'Ornon
06-19-86-37-71
secretariat@basket33.fr

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (DF2)

Article 1 – Équipes

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant de Pré Régionale
- groupements sportifs maintenus en Départementale Féminine 2
- groupements sportifs inscrivant une nouvelle équipe

Article 2 – Jour et Heure officiels de match

Dimanche à 15h00

Article 3 – Règles de participation (Juin 2023)

Nombre de joueuses autorisées : 10 maximum

Date limite de qualification d'une joueuse : 28 Février

Types de licences autorisées :

OC : sans limite

1C, 2C, OCT : 3 cumulées maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC : sans limite

VT : sans limite

JH et/ou JN et/ou OH : 3 maximum

Article 4 – Système de l'épreuve (Juin 2023)

PHASE 1

Les 18 équipes sont réparties en 3 poules (A, B et C) de 6 équipes.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2

Les équipes classées aux 4 premières places de chaque poule de la phase 1 sont regroupées dans 2 poules distinctes (D et E) alors que les équipes classées aux 2 dernières places de chaque poule de la phase 1 sont





COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini
33140 Villenave d'Ornon
06-19-86-37-71
secretariat@basket33.fr

regroupées dans une poule (F) selon les critères suivants **le classement inter-poules établi à l'issue de la phase 1 :**

- Poule D : 2 équipes de la Poule A, 2 équipes de la poule B et 2 équipes de la Poule C
- Poule E : 2 équipes de la Poule A, 2 équipes de la poule B et 2 équipes de la Poule C
- Poule F : les 2 dernières équipes de chaque poule
- Poules D, E et F : les 2 équipes d'une même poule de la phase 1 regroupées dans une même poule de la phase 2 conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.
- Les poules D et E sont déterminées selon le choix de la Commission Sportive.
- **Poule D : 1^{er} / 4^e / 5^e / 8^e / 9^e / 12^e**
- **Poule E : 2^e / 3^e / 6^e / 7^e / 10^e / 11^e**
- **Poule F : 13^e / 14^e / 15^e / 16^e / 17^e / 18^e**

La phase 2 se dispute sous forme de championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE FINALE

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{èmes} des poules D et E à l'issue de la phase 2 disputent une phase finale selon le modèle suivant :

1/2 Finale Aller : 2^{ème} D reçoit 1^{er} E et 2^{ème} E reçoit 1^{er} D

1/2 Finales Retour : 1^{er} E reçoit 2^{ème} D et 1^{er} D reçoit 2^{ème} E

Les vainqueurs des 1/2 Finales seront les équipes qui auront le plus grand nombre de points cumulé après les 2 rencontres. Par conséquent, le match nul sera autorisé.

Finale : les vainqueurs des 1/2 Finales se rencontrent sur un match sec

Les équipes classées aux 2 premières places des poules D et E à l'issue de la phase 2 disputent une phase finale.

Les rencontres se déroulent sur 2 weekends : les 2 1/2 Finales se déroulent le même jour sur le terrain de l'équipe classée 1^{ère} au ranking (classement inter-poules) des poules D et E. La Finale se déroule sur un terrain choisi par le Bureau sur proposition de la Commission Sportive. Elles sont déterminées selon le principe suivant :

1/2 Finales (1 match sec) :

Rencontre 1 : 1^{er} D c/ 2^e E

Rencontre 2 : 1^{er} E c/ 2^e D

L'équipe qui accueillera les 1/2 Finales jouera la rencontre 2.

Finale (1 match sec) :

Rencontre 3 : Vainqueur rencontre 1 c/ Vainqueur rencontre 2

Les jours et horaires de ces 3 rencontres sont déterminées par la Commission Sportive.

PHASE DE CLASSEMENT





COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini
33140 Villenave d'Ornon
06-19-86-37-71
secretariat@basket33.fr

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} des poules des D et E à l'issue de la phase 2 disputeront une phase de classement selon le modèle suivant :

Match 1 : 3^{ème} E reçoit 4^{ème} D

Match 2 : 3^{ème} D reçoit 4^{ème} E

Match 3 : Vainqueur match 1 contre vainqueur match 2

Match 4 : Perdant match 1 contre perdant match 2

TITRE DE CHAMPION DE GIRONDE

Le titre de Champion de Gironde est attribué à l'équipe vainqueur de la Finale.

ACCESSION EN PRE REGIONALE FEMININE

Les équipes ayant disputé la phase finale accèdent à la PRF pour la saison suivante.

